



EGALITE DE TRAITEMENT DES INDEMNITES ENTRE L'UNIVERSITE DE CAEN ET LES SERVICES ACADEMIQUES

Depuis des années, les montants indemnitaires varient selon l'administration où l'on est recruté. Ceci est d'autant plus criant lorsque l'on travaille dans le même ministère. Dans l'académie de Caen, ces différences existent et risquent de s'accroître puisque le cabinet de la rectrice souhaite revaloriser les IFSE des personnels en DSDEN et rectorat, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020 (aucune hausse envisagée en collèges et lycées en 2020).

Pour les personnels de l'université, les écarts annuels se creuseraient avec ceux en DSDEN et rectorat :

- catégorie C : + 700€ à +1700€ par an en plus en DSDEN et rectorat
- catégorie B : + 1100€ à +3600€ par an en plus en DSDEN et rectorat
- catégorie A : + 2000€ à +3700€ par an en plus en DSDEN et rectorat

La prime de Noël en DSDEN et rectorat sera revue à la baisse par glissement sur l'IFSE mensuelle mais sans qu'on connaisse actuellement les montants de la prime de Noël 2020. Résultat : aucune certitude qu'il y ait un maintien de pouvoir d'achat entre 2019 et 2020 !

- ▶ **Nous exigeons un alignement de l'IFSE avec les services académiques et à la même date.**
- ▶ **Nous exigeons une prime de Noël 2020, comme la réglementation l'y autorise sous forme de complément indemnitaire annuel.**

Prénom – nom	Lieu d'exercice	signature

A renvoyer à : Dominique Lecocq, dominique.lecocq@unicaen.fr ou par le courrier interne : Dominique Lecocq : CAMPUS ESPE, 186 Rue de la Délivrance, CS 25335, 14053 CAEN CEDEX 04.